



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA

Paris, le 26 août 2010  
N° CERTA-2010-AVI-405

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans Trend Micro Internet Security Pro 2010

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-405>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-405
Titre	Vulnérabilité dans Trend Micro Internet Security Pro 2010
Date de la première version	26 août 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Trend Micro EN-1056426 du 22 août 2010
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance.

## 2 Systèmes affectés

*Trend Micro Internet Security Pro 2010.*

## 3 Résumé

Une vulnérabilité dans *Trend Micro Internet Security Pro 2010* permet l'exécution de code arbitraire à distance.

## 4 Description

Une vulnérabilité a été découverte dans le contrôle *ActiveX UfpBCtrl.dll* de *Trend Micro Internet Security Pro 2010*. L'exploitation de cette vulnérabilité, par l'intermédiaire d'une page Web ou d'un fichier malveillant, permet l'exécution de code arbitraire à distance.

## **5 Solution**

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **6 Documentation**

- Bulletin de sécurité Trend Micro EN-1056426 du 22 août 2010 :  
<http://esupport.trendmicro.com/pages/Hot-Fix-UfpBCtrldll-is-vulnerable-to-remote-attackers.aspx>

## **Gestion détaillée du document**

**26 août 2010** version initiale.